

Image not found or type unknown



Problème de retraite

Par **Roberto1026**, le **17/01/2023** à **12:14**

Bonjour,
J'ai des questions sur ma retraite, j'ai cotisé 25 ans pour ma retraite, j'ai déposé mon dossier pour demander ma retraite à l'âge de 67 ans, depuis plus de 2 ans, je ne recevais que ma pension provisoire, malgré beaucoup de fois de contacts, l'assurance de retraite n'a pas de réponse, j'ai décidé de saisir au tribunal,
Le secrétaire de mon avocat m'a dit que le tribunal a le droit de ne pas saisir mon dossier,
je voudrais savoir est-il possible ?
Cordialement